Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260605-CM20260653-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
5 juin 2026

Date de convocation :29/05/2026
Date d'affichage :29/05/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents :22
Votants :27

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET— Stéphanie DOUGUET– Marlène ILHEU– Grégory HELLIO-Paul GOARANT - Olivier LE BIHAN— Anaïs XAVIER — Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE—Lisa KERBRAT–André MILIN – Isabelle BLOCH–Sébastien LE LEZ–Aurélie RIOU— Jean-François SALAUN –- Philippe BOREL — Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM
à l'exception de : Eric LE DUFF - Vanessa MAILLET- Sylviane LETTY - Laura MILIN - Julien LE BRUN
Procurations :
Eric LE DUFF pour Frank COCAIGN
Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS
Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
Vanessa MAILLET pour Sophie AUTRET
Sylviane LETTY pour Stéphanie DOUGUET
Laura MILIN pour Aurélie RIOU
Julien LE BRUN pour Sébastien LE LEZ

Philippe BORELa été élu secrétaire de séance.

5-3 Tarifs du séjours estival 2026 du Centre de Loisirs en Vendée

Le Service Animation Enfance Jeunesse a travaillé sur l'organisation d'un séjour destiné aux 8-10 ans sur le thème « à la découverte de la Vendée », du 3 au 7 août 2026, avec hébergement à l'internat de la MFR de Saint-Fulgent. L'effectif sera de 22 enfants et 3 accompagnateurs.
Il est proposé de définir la participation demandée aux familles en deux tarifs différents basés sur le quotient familial des parents.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260605-CM20260653-DE

QF jusqu'à 700 : 255,00 €
QF à partir de 701 : 265,00 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, les tarifs ci-dessus qui seront proposés aux familles pour le séjour estival 2026 « à la découverte de la Vendée ».

Fait à CLEDER, le 15/06/2026
Pour extrait certifié conforme

Frank COCAIGN
Maire de CLEDER

MAIRIE de CLEDER
29233 (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication